

**BUREAU FEDERAL TELEPHONIQUE
DU 20 AVRIL 2004**

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Daniel ARNAUD, Michel PALMIE, Jean DUNYACH, Pierre CAMOU, Robert PINARD, Guy PIERA, Jean Luc DRUAIS, Jean-Louis BARTHES.

Excusé : MM. JP GUIGNARD, C. DOURTHE, J. MASO.

Assistent : Magvenn POUPART, Olivier KERAUDREN.

Le président ouvre la séance à 11 heures 15.

I – VALIDATION DES RESULTATS DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF :

Après délibération de la Commission des Agents sur les notes obtenues par les candidats à la dernière session de l'examen d'Agent Sportif organisé par la F.F.R., et sur proposition de ladite commission, le Bureau Fédéral valide à l'unanimité, la liste des candidats ayant subi avec succès les épreuves didit examen.

La liste des candidats ajournés audites épreuves est également validée.

Par ailleurs, Gilbert CHEVRIER, Président de la Commission des Agents de la F.F.R., informe le Bureau Fédéral que Monsieur LEVEAU, représentant de la société OFA SPORT dans le cadre de l'activité d'agent sportif, a présenté une demande visant à ce que le blâme prononcé par le Comité Directeur de la F.F.R. à l'encontre de sa société soit retiré. Ce dernier indique qu'à défaut, il engagera une procédure contentieuse devant les juridictions administratives.

Il rappelle pour mémoire qu'il a été reproché à la Société OFA d'avoir fait intervenir, pour la représenter en qualité d'agent sportif, une personne n'ayant pas obtenu la licence d'agent sportif en tant que représentant de cette société.

Considérant que la mesure prononcée est parfaitement justifiée au regard des textes en vigueur à ce jour, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité et en l'état du dossier de ne pas revenir sur la décision prise par le Comité Directeur de la F.F.R. à l'encontre de la Société OFA SPORT.

II – DATE DES RENCONTRES DE LA TOURNEE DE NOVEMBRE 2004 :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral des dates retenues pour les rencontres devant être organisées en France dans le cadre de la tournée du mois de novembre 2004, comme suit :

- 13/11 France AUSTRALIE 21 heures Lieu à déterminer

- 20/11 France ARGENTINE 15 heures Marseille
- 27/11 France NOUVELLE ZELANDE 21 heures Stade de France

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral qu'il est intéressant de pouvoir tester le déroulement d'une rencontre à Marseille à 15 Heures dans la perspective de la Coupe du Monde 2007.

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que les tarifs de la billetterie pour ces rencontres ne sera pas modifié.

G. PIERA informe le Bureau qu'une lettre recommandée avec avis de réception a été envoyée à la F.F.R. par le Stade de France. Le Consortium Stade de France reproche à la F.F.R. le fait que la Coupe du Tournoi des Six Nations et les rubans entourant les médailles remises aux vainqueurs portaient les sigles de la société « ROYAL BANK OF SCOTLAND ».

Jacques LAURANS indique que le Comité des SIX NATIONS a été destinataire en copie de cette lettre et que cette question, considérée comme très importante par l'organisateur du Tournoi des SIX NATIONS, sera officiellement évoquée lors de sa prochaine réunion.

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que suite à cette lettre, la F.F.R. a adressé un nouveau courrier au Ministre des Sports afin de l'informer de ce nouveau problème rencontré par la F.F.R. avec le Stade de France et de lui demander de se prononcer sur cette situation au nom de l'Etat.

Par ailleurs, il indique que si les difficultés avec le Stade de France devaient persister, seules les cérémonies de clôture et d'ouverture de la Coupe du Monde seront organisées au Stade de France.

Concernant l'organisation d'un second match en novembre au Stade de France, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité qu'un nouveau courrier sera adressé par la F.F.R. au Ministère des sports afin que ce dernier :

- apporte à la F.F.R. des précisions quant au contenu de ses obligations en terme d'organisation d'une seconde rencontre au Stade de France durant la tournée d'automne,
- fixe des conditions précises et équilibrées permettant à la F.F.R. d'organiser éventuellement une seconde rencontre en novembre au Stade de France.

Dans l'attente d'une réponse précise du Ministère aux demandes de la F.F.R., le lieu de la première rencontre de l'Equipe de France dans le cadre de la tournée de Novembre 2004 et qui doit l'opposer à l'Australie, reste à déterminer.

Sur ce point, R HOURQUET rappelle au bureau qu'aux termes de la convention conclue avec le Consortium Stade de France, la F.F.R. a l'obligation d'y organiser une rencontre avec une nation majeure de l'hémisphère sud à l'occasion de la tournée d'automne.

L'année suivant la Coupe du Monde, deux rencontres y sont organisées par la F.F.R. afin de compenser l'absence de tournée d'Automne durant la saison « Coupe du Monde ».

III - SUBVENTIONS ET AIDES DIVERSES :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder l'aide exceptionnelle suivante.

- UNAR : 10 000 € (Dix mille euros).

IV – QUESTIONS D'ACTUALITE :

1 – Calendrier de la Poule Unique du TOP 16 2004 2005 :

Le Bureau Fédéral a pris connaissance de la décision de l'Assemblée Générale de la L.N.R. concernant la mise en place d'une poule unique à 16 pour la saison 2004 – 2005. Il apparaît que cette décision et ses implications en terme de calendrier, ont entraîné de vives réactions de la part de Serge SIMON, Président de PROVALE qui a notamment déclaré :

- Etre fermement opposé à cette mesure qui va à l'encontre de l'intérêt des joueurs,
- Que les joueurs y sont également opposés car une telle décision va à l'encontre de la préservation de leur intégrité physique,
- Que la LNR ne respecte pas la convention conclue avec PROVALE en 2001.

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que dans ces conditions S. SIMON et les représentants de la LNR seront invités à faire part de leurs observations sur ce dossier lors du prochain Comité Directeur de la F.F.R. qui aura lieu le 28 avril prochain au C.N.R.

Il est indiqué que sur ces points, la Commission Médicale de la F.F.R. et les représentants de la F.F.R. à l'Assemblée Générale de la LNR, se sont prononcés contre la poule unique à 16 pour la saison prochaine.

Michel PALMIE indique qu'il s'agit plus d'une question relative au calendrier du TOP 16 que d'une question concernant la formule du championnat.

Le Président LAPASSET rappelle que les règlements de l'IRB ont prévu l'obligation de prévoir
8 semaines de repos.

La prochaine Commission Mixte sera organisée le 13 Mai 2004. Cette question devra y être abordée.

3 – ACCIDENTS :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que deux accidents graves sont survenus récemment.

- Le premier a touché un jeune enfant de 7 ans et demi victime d'une fêlure d'une vertèbre cervicale. Il a été mis en immobilisation dans l'attente de la consolidation de la fêlure. Son état de santé est satisfaisant.

- Cédric DESCAILLEAU, capitaine de l'Equipe de France Amateur, victime d'un accident grave lors de la rencontre CHALON TOURS. Il a été opéré d'urgence. Son état de santé est satisfaisant.

René HOURQUET indique que les deux accidents précédents démontrent la fragilité de la situation et la nécessité de maintenir le dispositif d'assurance en vigueur.

4 – COUPE D'EUROPE FEMININE EN MIDI PYRENEES :

Le Président LAPASSET demande à ce que le Bureau Fédéral soit représenté à cette occasion.

5 – CONDITIONS D'ACCUEIL AU CNR :

Alain DOUCET demande qu'une réunion soit organisée sur ce sujet afin d'examiner les problèmes rencontrés et d'y apporter des solutions afin d'améliorer l'accueil des équipes amateurs au CNR.

6 – ETAT FINANCIER DES RENCONTRES :

René HOURQUET vient de recevoir l'état financier des rencontres internationales (intégrant le coût des dépenses et les recettes de publicité) permettant de déterminer le rapport prévisionnel de l'organisation d'une rencontre en fonction de son type et du lieu de l'organisation.

7 – SUBVENTION AU COMITE DE LA REUNION :

Le bureau Fédéral décide, au regard du travail fourni par le Comité de la Réunion, d'intégrer ce dernier dans le dispositif des aides aux Comités Métropolitains et d'accorder un montant équivalent à celui dont bénéficie la Corse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures.